



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2025-0029
Demande : Modifications à l'étiquette du produit – Nouveau site ou nouvel hôte
Demandeur : Valent Canada, Inc.
Produit : Fongicide S-2399 SC Master
Numéro d'homologation : 34520
Principe actif : Inpyrfluxame
Numéro de document de l'ARLA : 3799635

But de la demande

La demande en question visait l'extension du profil d'emploi de la préparation commerciale homologuée, le fongicide S-2399 SC Master, par l'ajout d'une utilisation sur les cultures du sous-groupe 4-13A : Légumes-feuilles à l'étiquette du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était nécessaire pour cette demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était nécessaire pour cette demande.

L'utilisation du fongicide S-2399 SC Master sur les cultures du sous-groupe 4-13A : Légumes-feuilles pour lutter contre la pourriture basale représente une extension du profil d'emploi de l'inpyrfluxame. On a procédé à des évaluations quantitatives des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application et les travailleurs qui effectuent des activités après l'application. Il ne devrait y avoir aucun risque préoccupant pour la santé découlant de la nouvelle utilisation si le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions sur l'étiquette sont respectés.

Pour appuyer l'utilisation au Canada du fongicide S-2399 SC Master (n° d'homologation 34520) sur les cultures du sous-groupe 4-13A : Légumes-feuilles, le demandeur a présenté des données sur les résidus tirés d'essais en conditions réelles menés aux États-Unis. Dans ces essais, on a appliqué de l'inpyrfluxame sur de la laitue pommée (avec et sans les feuilles extérieures), de la laitue frisée et des épinards, qui ont ensuite été récoltés selon le mode d'emploi sur l'étiquette.

Limite maximale de résidus

La limite maximale de résidus (LMR) recommandée pour l'inpyrfluxame est fondée sur les données d'essai en conditions réelles que le demandeur a présentées et sur l'orientation de



[l'Organisation de coopération et de développement économiques pour le calcul des LMR](#) (en anglais seulement). On propose la LMR recommandée au tableau 1 pour tenir compte des résidus d'inpyrfluxame dans ou sur les cultures du sous-groupe 4-13A : Légumes-feuilles.

TABEAU 1. Résumé des données d'essai en conditions réelles et des données sur la transformation à l'appui des LMR

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale (g p.a./ha)	DAAR (jour)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR fixée (ppm)	LMR proposée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Laitue pommée (avec les feuilles extérieures)	196 à 206	6 à 8	< 0,01	< 0,593	Sans objet	Sans objet	5 (sous-groupe de cultures 4-13A)
Laitue pommée (sans les feuilles extérieures)			< 0,01	< 0,103			
Laitue frisée			0,046	1,335			
Épinards			0,021	2,235			

ppm = partie par million; g p.a./ha = gramme de principe actif par hectare; DAAR = délai d'attente avant la récolte; MPFET = moyenne la plus faible des essais de terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais de terrain

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, on recommande la LMR du tableau 1 pour tenir compte des résidus d'inpyrfluxame dans les cultures du sous-groupe 4-13A : Légumes-feuilles. Les risques alimentaires liés à une exposition aux résidus d'inpyrfluxame dans ces denrées à la LMR proposée sont jugés acceptables pour l'ensemble de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés. Les aliments qui contiennent des résidus conformément au tableau 1 peuvent donc être consommés sans danger.

Évaluation environnementale

Les paramètres d'application du fongicide S-2399 SC Master correspondent à ceux homologués pour l'inpyrfluxame. Le risque est donc jugé acceptable lorsque le fongicide S-2399 SC Master est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, qui comprend des énoncés visant à atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les résultats des essais d'efficacité en conditions réelles menés sur la laitue pommée et la laitue frisée ont démontré que, lorsqu'il est appliqué à la dose faible ou élevée indiquée sur l'étiquette et utilisé conformément à son mode d'emploi, le fongicide S-2399 SC Master permet de réprimer et de supprimer la pourriture basale de la laitue cultivée au champ. Compte tenu du large éventail de cultures hôtes de l'agent pathogène et du volume de production relativement important de la laitue par rapport aux autres légumes-feuilles, les données sur l'efficacité ont été extrapolées pour appuyer la valeur de toutes les autres cultures du sous-groupe 4-13A : Légumes-feuilles.

La pourriture basale entraîne une pourriture progressive des feuilles proches du sol qui peut se propager au reste de la laitue. La lutte intégrée contre la pourriture basale s'avère difficile en raison du large éventail de cultures hôtes de l'agent pathogène et de l'absence de cultivars résistants. Le fongicide S-2399 SC Master serait le premier principe actif classique permettant de lutter précisément contre la pourriture basale chez les légumes-feuilles, notamment la laitue, l'épinard, la bette à carde, l'endive, le radicchio et la scarole.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné les renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'ajout d'une utilisation sur les cultures du sous-groupe 4-13A : Légumes-feuilles à l'étiquette du fongicide S-2399 SC Master.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Référence

- | | |
|---------|---|
| 3673093 | 2024, Magnitude of the Residues of Inpyrfluxam in/on Leafy Vegetables after Two Broadcast Foliar Applications of Excalia Fungicide, DACO: 7.2.1,7.2.2,7.3,7.4.1,7.4.2 |
| 3673094 | 2024, Value Summary for S-2399 SC Master Fungicide, containing Inpyrfluxam, for Use on Crop subgroup 4-13A: Leafy Greens, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4 |
| 3673098 | 2024, APPENDIX 3: References for "Value Summary for S-2399 SC Master Fungicide, containing Inpyrfluxam, for Use on Crop subgroup 4-13A: Leafy Greens", DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4 |
| 3685346 | 2025, APPENDIX 1: Trial Reports for "Value Summary for S-2399 SC Master Fungicide, containing Inpyrfluxam, for Use on Crop subgroup 4-13A: Leafy Greens", DACO: 10.1 |
| 3685347 | 2025, APPENDIX 2: MS Excel Trial Data for "Value Summary for S-2399 SC Master Fungicide, containing Inpyrfluxam, for Use on Crop subgroup 4-13A: Leafy greens", DACO: 10.1 |

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2026

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.